


Mars 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent treizième session
Rome, 18 - 22 mars 2013
Évaluation du rôle de la FAO en matière d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural
RÉPONSE DE LA DIRECTION

Réponse générale

1. La Direction se félicite des conclusions et des recommandations de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de politiques alimentaires et agricoles. La Direction se réjouit que l'Évaluation ait reconnu le rôle critique de la FAO dans la fourniture de services d'appui à l'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural à ses pays membres, son «bien unique au niveau mondial» dans les ressources humaines de la Division du Centre d'investissement, et le rôle de chef de file que la FAO devrait jouer dans la communauté internationale sur des questions d'investissement dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural.
2. La Direction se félicite de l'optique prospective de l'Évaluation, qui prend en compte les mutations qui touchent l'environnement de développement, les acteurs et partenariats, ceux qui évoluent et ceux qui apparaissent, en particulier au niveau international, et le Cadre stratégique révisé de la FAO. La Direction note que la portée de l'Évaluation se limite aux investissements publics et privés, et ne comprend pas les questions liées aux petites et moyennes entreprises et aux investissements réalisés à titre individuel par les agriculteurs eux-mêmes, alors que l'État de l'alimentation et de l'agriculture 2012 montrait bien qu'ils constituaient la plus grande proportion des investissements agricoles.
3. L'Évaluation est particulièrement importante et opportune car le poids de l'investissement dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la résilience, la durabilité et la croissance est de plus en plus reconnu, et durablement, depuis la flambée des prix des denrées alimentaires en 2007-2008.
4. La Direction accueille avec satisfaction les conclusions selon lesquelles l'Organisation a suivi les recommandations de l'Évaluation externe indépendante (EEI) en diversifiant ses activités liées à l'investissement et en les dirigeant sur la stratégie en amont et le renforcement des capacités. La Direction reconnaît que les progrès de cette diversification dans les limites des ressources disponibles sont un défi permanent et que d'autres efforts sont demandés.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

5. La Direction se félicite de l'importance des travaux normatifs de la FAO dans le domaine des investissements, comme le travail sur les règles, normes et instruments internationaux, la fourniture de biens publics mondiaux, en particulier les statistiques et les analyses, reconnaissant que des liens plus solides doivent être forgés entre le travail effectué au niveau mondial et le soutien à l'investissement et aux politiques au niveau national.

6. La Direction se réjouit que l'Évaluation mette l'accent sur les partenariats, existants et nouveaux, et reconnaît que les problèmes que pose l'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural ne peuvent être résolus que par des efforts concertés et une collaboration axée sur les résultats entre les partenaires des secteurs publics et privés et de la société civile. La FAO note l'accent mis par l'Évaluation sur le renforcement de l'engagement de la FAO aux niveaux stratégique et opérationnel avec le secteur privé, en particulier le secteur des entreprises privées, qui est devenu un acteur international majeur dans la réflexion stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural. À cet égard, la Direction aurait souhaité des orientations plus ciblées concernant le rôle spécifique joué par la FAO avec les entreprises du secteur privé et les principales instances et processus régionaux et nationaux que l'Organisation peut utiliser pour cibler son engagement dans ce domaine.

7. La Direction se félicite que l'Évaluation ait mis l'accent sur le travail qu'une FAO unie dans l'action peut réaliser pour appuyer l'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural, et qu'elle reconnaisse que la collaboration interdépartementale ait augmenté, même si elle reste insuffisante. La Direction convient que le Cadre stratégique révisé représente une possibilité d'incorporer une collaboration interdivision systématique dans l'appui de la FAO à l'investissement, mettant à profit les connaissances techniques que la FAO peut apporter aux investissements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural.

8. L'Évaluation a été menée dans un contexte en évolution rapide, en particulier l'examen du Cadre stratégique de la FAO et la préparation d'un nouveau Plan à moyen terme 2014-2017 et du Programme de travail et budget 2014-2015, les changements transformationnels et la réforme institutionnelle, et surtout la restructuration du Département de la coopération technique en 2012, ainsi que la plus grande importance accordée à la décentralisation. Dans ce contexte, la Direction se félicite que l'équipe ait adopté une approche prudente et équilibrée à l'égard de la décentralisation, qui tient compte des besoins spécifiques de la fourniture des services de soutien à l'investissement par la FAO.

9. La Direction note qu'il existe un lien important entre la présente Évaluation et l'évaluation des politiques récemment achevée¹ et reconnaît qu'une mise en œuvre coordonnée de leurs mesures de suivi est nécessaire. La Direction note l'incidence considérable sur les ressources que représente la mise en œuvre des recommandations liées à la mise à niveau des services d'appui aux investissements de la FAO et à leur diversification ultérieure pour améliorer le travail de renforcement des capacités et sectoriel.

10. Dans l'ensemble, la Direction souscrit aux recommandations et propose de les affiner afin qu'elles puissent être mises en œuvre pour appuyer le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme, notant que la mise en œuvre aura surtout lieu en 2014, au moment où la FAO célébrera le cinquantième anniversaire de l'appui à l'investissement qu'elle fournit à ses pays Membres.

¹ PC 110/5; PC 110/5 Sup.1

Matrice de réponse de la Direction à l'Évaluation du rôle de la FAO en matière d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural

Recommandations issues de l'Évaluation	Réponse de la Direction	Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Augmentation requise des financements? (O/N)
<p>Recommandation I: Élaborer une stratégie d'appui à l'investissement. La FAO doit prendre la tête de la communauté internationale pour intégrer dans les investissements des objectifs de développement ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et au développement rural. La stratégie doit identifier des paramètres liés aux objectifs du nouveau Cadre stratégique afin de motiver, orienter et informer les investisseurs pour les associer à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO, et établir des liens étroits avec les activités d'appui aux politiques menées par la FAO aux niveaux national et mondial pour que les avis et le soutien soient fournis sans discontinuité entre l'élaboration des politiques, la préparation des investissements et leur mise en œuvre. La FAO doit s'engager à prendre des mesures étroitement liées aux niveaux mondial, régional et national, afin d'augmenter le nombre et la qualité des investissements publics et privés alignés sur les stratégies multisectorielles établies sous l'impulsion des pays (y compris en appuyant le Cadre de programmation par pays de la FAO), et à développer les capacités nationales pour aligner concrètement tous les investissements (publics et privés) destinés à l'agriculture sur ces stratégies nationales. Pour y parvenir, la FAO doit faire l'inventaire de ses capacités internes et préparer une stratégie pour combler les lacunes, par le recrutement, la formation ou les partenariats, de manière à fournir, en matière d'investissements, des services efficaces d'élaboration des politiques, de promotion et de facilitation.</p>	<p>Acceptée</p> <p>La FAO élaborera un plan stratégique pour exposer la façon dont l'investissement contribue à la réalisation de ses nouveaux objectifs stratégiques en tirant profit de son avantage comparatif et de ses fonctions essentielles. Le plan indiquera également comment le rôle de la FAO sera renforcé pour faire aboutir les stratégies existantes ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et au développement rural, en particulier le Cadre global d'action.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire l'inventaire des processus et instances stratégiques sur les investissements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural aux niveaux régional et mondial. 2. Élaborer un plan stratégique pour l'appui à l'investissement lié à la stratégie de la FAO pour l'assistance aux politiques, en indiquant les points d'entrée pour l'appui à l'investissement (notamment les cadres nationaux des priorités). 3. Se concerter étroitement avec les institutions dont le siège est à Rome, les institutions financières internationales partenaires, et d'autres acteurs clés dans le domaine de l'investissement (organisations de producteurs, secteur privé, établissements de recherche et universitaires, fondations et organisations de la société civile). 	<p>Le Centre d'investissement (TCI) et le Département économique et social (ES) se concertent avec les départements et les bureaux régionaux.</p> <p>TCI et ES se concertent avec les départements et les bureaux régionaux.</p> <p>TCI, ES, le Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer (OCP), Sous-directeurs généraux, Bureau de l'appui à la décentralisation (OSD) et OCP</p>	<p>2013</p> <p>2013</p> <p>Mi-2014</p>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Réponse de la Direction	Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Augmentation requise des financements? (O/N)
<p>Recommandation II: Renforcer des partenariats extérieurs pour orienter les investissements vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural, en particulier avec les entreprises du secteur privé et les institutions financières internationales, afin de mettre à profit et de transposer à plus grande échelle les engagements pris par le secteur privé en faveur du développement aux fins de réaliser les objectifs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural. La FAO devrait participer plus activement à ces partenariats pour mettre à leur disposition les connaissances de l'Organisation et apprendre leurs nouvelles approches relatives aux techniques de partenariat multipartite; appuyer les plateformes régionales et nationales facilitant le dialogue concernant les investissements du secteur privé; aider les gouvernements nationaux à améliorer l'environnement pour favoriser l'investissement privé, conformément aux objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'agriculture et de développement rural. La FAO doit établir des relations plus solides et plus stratégiques avec les institutions financières internationales, qui appuient ses objectifs mondiaux et les stratégies multisectorielles des pays; entreprendre un examen stratégique conjoint de ses partenariats avec chaque institution financière internationale; et tenir des discussions au sommet avec les Présidents des institutions financières internationales pour se mettre d'accord sur les modalités de collaboration des dix prochaines années, en vue de la réalisation d'objectifs communs dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>1. Évaluer des possibilités de partenariat spécifique avec le secteur privé, notamment en tenant compte des instances et comités appropriés encourageant le dialogue et la collaboration.</p> <p>2. Accroître la participation de la FAO dans les principaux partenariats internationaux, nouveaux et émergents (mondiaux et régionaux).</p> <p>3. Examiner les accords existants avec les institutions financières internationales partenaires et recenser les possibilités de mieux cibler, de renforcer et d'élargir les partenariats avec celles qui ont des liens privilégiés avec le secteur privé.</p> <p>4. Examiner les possibilités d'établir des partenariats avec des universités, des établissements de formation et de recherche, ainsi que des fondations, pour améliorer les activités stratégiques en amont et les activités de renforcement des capacités et d'appui aux politiques.</p>	<p>OCP, TCI et ES en concertation avec les coordonnateurs de l'équipe chargée des objectifs stratégiques, les départements et les bureaux régionaux</p> <p>“</p> <p>“</p> <p>“</p>	<p>2014</p> <p>2013</p> <p>2014-2015</p> <p>2014-2015</p>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Oui</p> <p>Non</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Réponse de la Direction	Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Augmentation requise des financements? (O/N)
<p>Recommandation III: Renforcer les activités interdivisionnaires, en assurant l'unité d'action de la FAO, pour soutenir les investissements destinés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et au développement rural.</p> <p>La FAO doit s'engager à soutenir l'investissement, en faire une priorité de l'Organisation et faire en sorte que toute l'Organisation y contribue. Elle doit intégrer de façon plus explicite le soutien à l'investissement parmi les fonctions essentielles, en le reliant clairement à l'appui aux politiques. La FAO doit améliorer les mécanismes de planification interne des travaux, et éliminer les facteurs financiers et autres qui découragent le travail interdivisionnaire.</p>	Acceptée	<ol style="list-style-type: none"> Clarifier et élaborer les fonctions essentielles liées à l'appui de la FAO aux politiques et à l'investissement, ainsi que leur application dans le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme, et les associer à la stratégie pour l'assistance de la FAO aux politiques en cours de développement. Faire apparaître les fonctions essentielles liées aux politiques et à l'investissement dans les plans d'action pour la réalisation des objectifs stratégiques. Évaluer et appliquer des mesures d'incitation pour renforcer le travail interdivisionnaire de soutien à l'investissement. 	<p>TCI, ES et OSP en concertation avec les coordonnateurs de l'équipe chargée des objectifs stratégiques, les départements et les bureaux régionaux</p> <p>“</p> <p>“</p>	<p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013</p>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Oui</p>
<p>Recommandation IV: Intensifier les travaux sur le renforcement des capacités nationales sous tous les aspects du cycle des investissements destinés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et au développement rural.</p> <p>Le renforcement des capacités est l'un des cinq principes de base de la programmation conjointe par pays des Nations Unies et une fonction essentielle de la FAO. Cependant, l'Organisation n'a pas pleinement réalisé son objectif de renforcement des capacités en vue de l'investissement, le programme ordinaire n'a pas été financé de manière appropriée et la base des</p>	Acceptée	<ol style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie relative au renforcement des capacités de soutien à l'investissement pour les pays Membres (liée à la Recommandation I). Allouer des ressources aux activités de renforcement des capacités de soutien à l'investissement en veillant à ce que les délais impartis au renforcement du cadre 	<p>TCI et OEK, en concertation avec les départements et les bureaux décentralisés</p> <p>Coordonnateurs chargés des objectifs stratégiques, bureaux régionaux</p>	<p>2013</p> <p>2014-2015</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Réponse de la Direction	Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Augmentation requise des financements? (O/N)
<p>compétences internes est insuffisante. De l'avis général, la FAO devrait élargir et mettre à niveau ses activités dans ce domaine, et s'occuper plus en amont du dialogue sur les politiques et de la planification stratégique pour l'investissement, tout en renforçant le cadre institutionnel et les capacités techniques pour appuyer toutes les phases du cycle d'investissement. L'allocation des ressources doit être à la mesure de l'importance du renforcement des capacités pour le soutien à l'investissement. TCI doit renforcer la collaboration interne avec OEK. La FAO doit améliorer les compétences utiles dans TCI et d'autres unités de la FAO, étant entendu que TCI est la principale source d'appui au renforcement des capacités internes. TCI doit travailler tout spécialement en coopération avec les Représentants de la FAO et d'autres fonctionnaires des bureaux décentralisés (par exemple, les fonctionnaires détachés de TCI) pour améliorer leur familiarité avec le renforcement des capacités aux fins de l'investissement, ainsi que leurs aptitudes dans ce domaine.</p>		<p>institutionnel soient suffisants dans les plans d'actions pour la réalisation des objectifs stratégiques.</p> <p>3. Mettre sur pied et déployer des programmes de formation internes (répondant précisément aux besoins spécifiques des divisions techniques et des bureaux décentralisés), ainsi que des outils d'orientation complémentaires.</p>	TCI avec CSP, OSD et OCP	2014-2015	Oui
<p>Recommandation V. Élargir et renforcer le rôle de TCI dans le soutien aux investissements destinés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et au développement rural.</p> <p>TCI reste un centre d'excellence mondial en ce qui concerne le soutien à l'investissement destiné à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture et au développement rural et dispose de capacités dans les domaines des stratégies, des politiques et de l'exécution de projets. La FAO doit renforcer et élargir les capacités de TCI pour répondre à la demande croissante de services de soutien à l'investissement. TCI devrait</p>	<p>Acceptée</p> <p>L'augmentation des effectifs de TCI ne devrait pas se faire au détriment du renforcement des capacités des divisions techniques. Le renforcement de TCI devrait plutôt apporter aux divisions techniques et aux bureaux décentralisés des compétences spécifiques</p>	<p>1. Élaborer un plan de dotation en effectifs prévoyant un éventail des compétences favorable au développement (lié au plan de mise en œuvre du Plan stratégique proposé, cf. Recommandation I).</p> <p>2. Mobiliser et allouer des ressources pour appuyer le renforcement de TCI, en créant notamment un fonds fiduciaire multidonateurs.</p>	TCI, OHR et CSP	2013	Non
			TCS avec l'appui de CSF, OSP, LEG et TCI	2014-2015	Oui

Recommandations issues de l'Évaluation	Réponse de la Direction	Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Augmentation requise des financements? (O/N)
<p>élargir ses activités de base liées à l'appui à la conception et à l'exécution de projets, et diversifier ses services de soutien à l'investissement en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural et intensifier le soutien au travail en amont portant sur la planification et l'élaboration des politiques. Pour élargir le soutien à l'investissement offert par la FAO, il faut renforcer les capacités des divisions techniques et intensifier la collaboration à tous les échelons et dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation. Les ressources nécessaires à l'application de cette recommandation seront obtenues en créant un fonds fiduciaire multidonateurs d'un montant estimé à environ 50-75 millions d'USD sur dix ans. La décentralisation du personnel de TCI devrait prendre la forme de détachements sélectifs sur le terrain en prenant pour seul critère l'efficience.</p>	<p>supplémentaires afin que les connaissances de la FAO soient mises à profit dans le domaine des investissements durables en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural.</p>	<p>3. Accroître les activités en amont consacrées aux politiques en vue de favoriser l'investissement, en concertation et en collaboration étroites avec l'équipe de la FAO chargée des politiques et d'autres divisions pertinentes.</p>	<p>TCI, ES et les unités chargées des politiques dans les départements et les bureaux décentralisés, OSD, OCP et le Directeur général adjoint (Opérations)</p>	<p>2014-2015</p>	<p>Oui</p>